

Élections du 20 novembre 2018

Conseil IUT de Cachan

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

DECIDE

Vu les articles L.712-1 et suivants L.719-1, L. 953-2 et D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud ;

Vu la décision portant organisation des élections;

Vu le procès-verbal de dépouillement des bureaux de vote;

Article 1^{er} : les résultats des élections des représentants des usagers du 20 novembre 2018 au Conseil de l'IUT de Cachan sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir :	8
Nombre total d'inscrits :	903
Nombre de votants	156
Nombre total de bulletins nuls :	21
Nombre total de suffrages valablement exprimés :	135
Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir)	135/8= 16.87

DESIGNATION DES LISTES	Nombre total de voix	nombre de sièges attribués au quotient	reste	nombre de sièges attribués au plus fort reste	nombre de sièges attribués par liste
Liste Alliance GMP & GEII	135	8	/	/	/

Sont proclamées élues, les personnes suivantes :

DESIGNATION DES LISTES	Titulaires	Suppléants
Liste Alliance GMP & GEII	Andréa BERRY Thomas COURTADE Perrine CHIRON Marwane SAICH Marie GIORGI Valentin FREIRE Sasha VIFFRY Benjamin PICAUVET	Valentine CHIPAULT Nathan HABIGANT Noémie NORMAND Paul VERHAEGHE Anouck LAISSUS Théo PERSICO Marie-Ella PROVOST Guillaume GAUTHIER

Article 2 : La directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Les réclamations ou contestations relatives à la préparation, au déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats devront être déposées au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (Tribunal Administratif de Melun, 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex) celle-ci doit statuer dans un délai de 15 jours.

Fait à Orsay, le 23 NOV. 2018

Professeure Sylvie RETAILLEAU

91406 ORSAY Cedex